Simplifier le droit pour lutter contre la bureaucratie ?

# Lieu et date

Université de Genève, Bastions, B 111

Vendredi 25 novembre 2016

# Concept

L’organisation bureaucratique a été considérée historiquement comme un idéal-type de rationalité permettant au politique de maîtriser son action grâce à son cadrage par le droit. Simultanément, elle a été critiquée pour les rigidités et les nouvelles normes qu’elle engendrerait. N’étant toutefois pas l’apanage de l’Etat, la bureaucratie a pu entretemps s’étendre aux entreprises privées et à diverses formes d'associations.

L’objectif de ce colloque consistera essentiellement à vérifier dans quelle mesure la complexification du droit, tant public que privé, étend la bureaucratie et à discuter des solutions proposées. Or le droit ne se laisse pas plus aisément simplifier que la bureaucratie se débureaucratiser. Au contraire, les tentatives de simplification ont souvent eu la fâcheuse tendance à générer encore plus de complexité.

Afin de remédier à ces défauts, l’OCDE recommande par exemple d’établir « un organe permanent chargé du contrôle de la réglementation » destiné à réduire la « charge réglementaire », tant en quantité qu’en qualité. Contrairement à d’autres pays, la Suisse ne répond que partiellement à cette revendication.

Se fondant sur une analyse comparative, ce colloque tentera d’analyser la pertinence et l’efficacité non seulement de cette solution mais également des différentes autres méthodes fréquemment préconisées.